



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA
DU SAMEDI 11 JANVIER 2025

La réunion se déroule au GACP à 9h30.

Membres présents : MM. Christophe Chouraki, Bernard Paoli, Jo Lombino , Régis Laval. Richard Mouton, Jean Louis Morales, Yves Suglia, Philippe Bourges, Yvan Cros

Membres excusés : M. Loïc Doudet

Ordre du jour :

- 1) Organisation du gâteau des Rois 2025
- 2) Point sur la nouvelle convention
- 3) Réflexion sur le mode de nomination des administrateurs et président
- 4) Programmes des manifestations 2025
- 5) Date du prochain CA de février
- 6) Réflexion sur une organisation des ventes de bateaux avec liste d'attente prioritaire organisée.
- 7) Augmentation des droits d'entrée.

1) La date du Gâteau des Rois 2025 est fixée au 26 janvier 2025 à 14 h sur l'estacade. Christophe se charge de la communication par affiche et par mail auprès des sociétaires.

2) Christophe fait le point sur la nouvelle convention, sachant que la version définitive n'est pas encore à la signature. Les sociétés nautiques du Vieux Port sont dans l'obligation d'adhérer à l'UPACA dans le cadre du Vieux Port Propre. La cotisation s'élève à 5,65 € par bateau pour le GACP. Christophe fait le nécessaire pour effectuer l'adhésion. Dès que la version définitive de la nouvelle convention sera connue, Christophe fera une communication exhaustive auprès des sociétaires. Toutefois, les plus gros changements portent sur le statut des PLD qui après une période maximale de 3 mois, passe en période probatoire de 11 mois renouvelable 1 fois auprès de la capitainerie et ce à/c du 01 01 25 pour les nouveaux propriétaires.

3) Après débat et compte tenu de l'absence récurrente de nouveaux volontaires, le CA décide par mesures de simplicité et de transparence à revenir sur l'ancien mode de désignation des administrateurs et du Président. Le changement sera mis à l'ordre du jour et soumis au vote lors de notre Assemblée Générale.

4) Une réunion du Groupement concernant le calendrier des manifestations communes étant prévue le 16 janvier, le CA attend de connaître ces dates pour déterminer les dates des manifestations propres au GACP. Bernard est chargé de représenter notre club.

5) Christophe propose d'organiser le prochain CA entre le 8 et 22 février. Bernard se charge de déterminer la date précise en concertation avec les membres du CA.

6) Après débat et réflexion, le sujet apparaît trop compliqué à mettre en œuvre.

7) Après débat, le CA vote à l'unanimité que les droits d'entrée s'élèveront à 2000 € au lieu de 1500 €. L'augmentation sera présentée à notre AG.

L'ordre du jour étant épuisé, Christophe lève la séance à 12 h 30.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B. PAOLI